

RÈGLEMENT JEU CONCOURS

Matheysine Tourisme fait gagner 2 visites adultes à la Mine Image et 1 tour en mobylette pour 2 personnes avec Mob'Attitude.

Fait à la Susville, le 21/05/2024

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

MATHEYSINE TOURISME dont le siège est situé au 13 route du Terril, 38350 Susville, représentée par son Directeur, Monsieur Mathieu ROUGIER.

ARTICLE 2 : CONDITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure et détenant un permis de conduire valide.

ARTICLE 3 : PERIODE DE VALIDITE ET COMMUNICATION DU JEU

L'annonce du jeu est effectuée sur Instagram de Matheysine Tourisme ainsi que celui de La Mine Image et de Mob'Attitude.

Le jeu est organisé du lundi 27 mai 2024 à 10h au vendredi 31 mai 2024 à minuit, dates et heures françaises faisant foi, de manière continue.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

La participation à ce jeu s'effectue exclusivement sur Instagram.

Le participant doit identifier en commentaire du post la personne avec laquelle il voudrait partager l'expérience.

Le participant doit s'abonner aux pages Matheysine tourisme, Mob'Attitude et La Mine Image.

Il doit également partager dans sa story la publication de Matheysine Tourisme ou la Mine Image ou Mob'Attitude.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS DU JEU

Le gagnant sera désigné par voie de tirage au sort. Le concours sera clos à minuit le vendredi 31 mai 2024, heure française.

Sera considérée comme nulle la participation des personnes ne remplissant pas les conditions prévues par l'article 2 et l'article 4 du présent règlement, ou faite au-delà de la date et heure limite d'inscription.

Les organisateurs se réservent le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne la validité des informations données lors de l'inscription. Toute fausse information impliquerait l'exclusion du participant et la nullité de la participation, sans recours ni contestation.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

Description des lots : Le présent jeu est doté de :

- 2 entrées Adultes pour une visite de la Mine Image d'une valeur unitaire de 9,50 € TTC, valeur totale des gains 19 € TTC. D'une valeur unitaire égale au prix public pratiqué pour ce produit par la Mine Image durant la saison d'été 2024.
- 1 tour en Mobylette pour 2 personnes avec Mob'Attitude d'une durée de 1h à 1h30 d'une valeur unitaire de 30 € TTC, valeur totale des gains 60€ TTC. D'une valeur unitaire égale au prix public pratiqué pour ce produit par Mob'Attitude durant la saison d'été 2024.

Le gagnant tiré au sort gagne donc 2 entrées pour la visite de la Mine image et un tour en mobylette avec Mob'Attitude pour 2 personnes.

La date de validité de chacun des lots est fixée du mardi 4 juin 2024 au 30 août 2024.

Le gagnant pourra profiter de ses gains uniquement en semaine : du mardi au vendredi.

Les lots ne pourront faire l'objet d'un report sur une autre période que celle proposée et ne seront, en aucune manière, monnayables.

Le gain non réclamé dans les 30 jours de l'envoi du message annonçant la dotation à son destinataire, entraînera l'impossibilité, pour ce dernier, de prétendre audit lot, qui sera, de ce fait, définitivement perdu, quelles que soient les raisons invoquées, sans recours ni contestation.

Toute prestation supplémentaire demeurera à la charge exclusive du gagnant.

Matheysine Tourisme informe le gagnant que les lots sont totalement dépourvus d'assurance, qui demeurera à la charge exclusive du gagnant, si celui-ci juge utile ou/et nécessaire d'en souscrire une. Il lui est rappelé, à cet égard, qu'il lui revient de vérifier avec précaution qu'il est suffisamment couvert par une assurance contre les risques matériels et physiques dont il pourrait être la victime ou l'auteur à l'égard de tiers et/ou de leurs biens.

En aucune manière, la responsabilité de Matheysine Tourisme ne pourra être recherchée ou engagée.

Matheysine Tourisme ne saurait être tenu pour responsable du mauvais usage du lot, et des accidents qui pourraient en découler.

ARTICLE 7 : INFORMATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort sera effectué par Matheysine Tourisme dans ses locaux à Susville, le lundi 3 juin 2024 à 10h, hors présence du public.

Le gagnant sera informé par message Instagram et devra fournir les informations demandées : nom prénom, adresse email, adresse postale et téléphone.

Tout lot non réclamé par le gagnant dans les 30 jours de l'envoi du message annonçant le gain à son destinataire sera considéré comme définitivement perdu.

Les participants autorisent d'ores et déjà, Matheysine Tourisme, s'ils deviennent gagnants, et du seul fait de leur participation, à publier leurs coordonnées, sans que cette citation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Il ne sera adressé aucun e-mail ni message aux participants qui n'auront pas gagné.

Les lots mis en jeu devront, en outre, être acceptés comme tel et ne pourront pas faire l'objet d'un échange ou d'une contrepartie en numéraire. Le gagnant fera son affaire personnelle de souscrire

toutes les assurances qu'il jugera nécessaires à l'utilisation de leur lot et à l'exercice des activités principales et accessoires qui pourront en découler, sans pouvoir rechercher la responsabilité de l'organisateur sur ce point, dont ils le déchargent par avance, par leur simple participation.

Le gagnant se doit de réserver lui-même la visite à La Mine Image ainsi que le tour en mobylette avec Mob'Attitude avant d'effectuer l'activité.

Le gagnant devra être majeur, détenir un permis de conduire valide et être accompagné d'une personne majeure ayant également un permis de conduire valide.

Le gagnant devra présenter à La Mine Image et à Mob'Attitude son coupon gagnant.

ARTICLE 8 : RESPECT DU RÈGLEMENT ET RESPONSABILITÉS

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière, et sans restriction ni réserve, du présent règlement.

Matheysine Tourisme se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent jeu, si les circonstances l'exigent, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Matheysine Tourisme décline toute responsabilité de mauvais acheminement ou de dysfonctionnements (téléphoniques, électroniques...), au sens large, n'ayant pas permis aux gagnants de connaître les résultats du jeu, et/ou de solliciter l'attribution de leur lot dans le délai de 30 jours ci-dessus mentionné.

ARTICLE 9 : DEMANDE RÈGLEMENT

Une copie du règlement peut être obtenue gratuitement, sur simple demande, par courriel : communication@matheysine-tourisme.com

ARTICLE 10 : TRAITEMENT DES DONNÉES

Matheysine Tourisme, La Mine Image et Mob'Attitude ne recueillent pas de données personnelles via ce jeu.

Les seules données transmises sont celles des gagnants identifiés dans l'objectif de transmission du lot.

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE

Le présent jeu et tout litige qui pourrait en découler, sont soumis au droit français.

En cas de différend concernant l'interprétation ou l'exécution de ce règlement, et en cas d'échec d'une conciliation préalable avec l'organisatrice, compétence est attribuée au Tribunal de GRENOBLE, ISÈRE (France), pour connaître de tout litige.